



## Brève présentation de l'organisation PSDS

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) a été fondé en 1978 à l'initiative des établissements cantonaux d'assurance qui n'appliquaient pas de régime d'assurance tremblement de terre obligatoire. Il tient à la disposition de ses membres un maximum de deux fois deux milliards de francs par année civile pour le règlement de dommages causés par un séisme. Si les tremblements de terre sont rares en Suisse, ils présentent néanmoins un fort potentiel de dommages.

---

### Fondation

1978

### Direction

Alain Rossier, directeur  
Alain Marti, responsable Réassurance  
Isaak Meyer, responsable Finances et Informatique

### Forme juridique

Société simple (selon art. 530 ss. CO)

### Organe de révision

Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

### Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants sont membres du PSDS :

Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug (état au 31.12.2021).

---

## Direction du Pool au 31.12.2021

### Peter J. Blumer

Président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Bâle-Ville

### Dölf Käppeli

Vice-président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Lucerne

### Jean-Claude Cornu

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Fribourg

### Serge Depallens

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Vaud

### Hansueli Leisinger

Président de la direction de glarnerSach

### Markus Schüpbach

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Soleure

### Lukas Summermatter

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Saint-Gall



## Chiffres-clés

		2021	2020	Variation
Membres	nombre	17	17	0
Produits de l'assurance – Versements des membres	en milliers de francs	27'144	26'706	438
Primes de réassurance	en milliers de francs	-26'181	-26'180	-1
Résultat des placements de capitaux (net)	en milliers de francs	7'542	0	7'542
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	en milliers de francs	36'674	33'524	3'150
Bénéfice	en milliers de francs	8'295	345	7'950
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)	en milliers de francs	204'068	195'772	8'295

### Membres

17 établissements cantonaux d'assurance (ECA) sont membres du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS).



# Rapport annuel 2021 et perspectives 2022

## Développements 2021

### Projet « Réorientation du Pool » (NEP)

Depuis plusieurs années, le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) travaille sur le projet « Réorientation du Pool » (NEP), en vue de revoir les fondements du PSDS. Au vu de l'avancée du débat sur la « création d'une assurance suisse contre les tremblements de terre au moyen d'un système d'engagements conditionnels », mais également en interaction avec les offres d'assurance tremblement de terre du secteur de l'assurance privée, on ne peut nier que la situation actuelle est complexe.

Dans le cadre d'une audience qui s'est tenue en septembre 2021, les membres du PSDS ont été à nouveau interrogés sur les questions fondamentales ainsi que sur les exigences. Ces échanges ont confirmé la complexité de la situation. Sur certains aspects, les besoins, demandes et points de vue des membres divergent fortement. Aucune des approches de solution présentées ne permet de satisfaire à elle seule l'ensemble des positionnements représentés. Il semble toutefois possible de combiner les diverses approches de manière à aboutir ainsi à une solution commune et viable, qui répond aux exigences spécifiques des divers membres. Un groupe de travail a immédiatement entrepris des travaux pour développer une nouvelle variante de produit.

## Perspectives 2022

### Projet « Réorientation du Pool » (NEP)

Au printemps 2022, la nouvelle variante de produit sera soumise en consultation aux membres du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS). La nouveauté centrale réside dans le fait que de possibles conditions-cadres sont proposées au moyen d'un nouveau « produit référentiel séisme », par analogie au fonctionnement du « produit référentiel incendie et éléments naturels », proposé par l'Union intercantonale de réassurance (UIR), qui est bien connu et a fait ses preuves. Ce produit référentiel décrit des modalités pour les prestations fournies par les différents membres aux propriétaires de bâtiment concernés. Certains membres souhaitent rembourser les coûts de reconstruction des bâtiments endommagés. D'autres membres prônent des aides immédiates pour la gestion de la situation de crise. Le produit référentiel séisme qui sera présenté permet de créer une base pour les deux options. Toutes les prestations versées par le PSDS se fonderont sur une estimation du dommage réalisée par une structure indépendante, l'Organisation dommages sismiques (ODS). Ce dispositif permet de garantir l'égalité de traitement de tous les membres du PSDS, ce qui constitue un élément essentiel de la solidarité entre les 17 membres du PSDS. Dans la mesure où les membres valident la mise en œuvre de cette variante de produit, tous les efforts seront entrepris pour permettre une mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'adaptation correspondante des statuts serait soumise pour approbation lors de l'assemblée ordinaire des membres du Pool prévue à Lucerne en 2023.



# Bilan

En milliers de francs

Actif	Explication (cf. annexe)	2021	2020	Variation
<b>Actif immobilisé</b>				
Placements de capitaux	1	239'884	228'797	11'087
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>239'884</b>	<b>228'797</b>	<b>11'087</b>
<b>Actif circulant</b>				
Créances	2	396	450	-54
Liquidités	3	733	316	418
<b>Total actif circulant</b>		<b>1'129</b>	<b>766</b>	<b>363</b>
<b>Total actif</b>		<b>241'014</b>	<b>229'563</b>	<b>11'451</b>
<b>Passif</b>				
<b>Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 1.1.</b>				
Capital statutaire		180'000	180'000	0
Réserves provenant de bénéfices		15'772	15'427	345
Bénéfice		8'295	345	7'950
<b>Total capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 31.12.</b>	<b>4</b>	<b>204'068</b>	<b>195'772</b>	<b>8'295</b>
<b>Engagements à long terme</b>				
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	5	36'674	33'524	3'150
<b>Total engagements à long terme</b>		<b>36'674</b>	<b>33'524</b>	<b>3'150</b>
<b>Engagements à court terme</b>				
Comptes de régularisation	6	15	15	0
Dettes	7	257	252	5
<b>Total engagements à court terme</b>		<b>272</b>	<b>267</b>	<b>5</b>
<b>Total passif</b>		<b>241'014</b>	<b>229'563</b>	<b>11'451</b>



## Compte de résultat

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2021	2020	Variation
Produits de l'assurance – Versements des membres		27'144	26'706	438
Primes de réassurance		-26'181	-26'180	-1
<b>Produit des primes nettes de réassurance</b>		<b>963</b>	<b>526</b>	<b>437</b>
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance		0	0	0
Charges d'exploitation nettes de réassurance		-148	-116	-32
Autres charges d'exploitation		-61	-64	3
<b>Résultat technique</b>	<b>8</b>	<b>753</b>	<b>346</b>	<b>408</b>
Produits des placements de capitaux		15'743	27'304	-11'561
Charges des placements de capitaux		-4'602	-23'159	18'557
Frais de gestion de fortune pour placements de capitaux		-449	-426	-22
<b>Résultat des placements de capitaux</b> (avant variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux)		<b>10'692</b>	<b>3'719</b>	<b>6'973</b>
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-3'150	-3'719	569
<b>Résultat des placements de capitaux</b>	<b>9</b>	<b>7'542</b>	<b>0</b>	<b>7'542</b>
<b>Bénéfice</b>		<b>8'295</b>	<b>345</b>	<b>7'950</b>



## Tableau de flux de trésorerie

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2021	2020	Variation
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>				
Bénéfice		8'295	345	7'950
Pertes réalisées et non réalisées sur placements de capitaux	1	4'406	22'993	-18'587
Bénéfices réalisés et non réalisés sur placements de capitaux	1	-13'309	-24'229	10'920
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	5	3'150	3'719	-569
Variation des créances	2	54	-35	89
Variation des engagements	7	5	-54	59
Variation des comptes de régularisation (passif)	6	0	-3	3
<b>Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>2'602</b>	<b>2'736</b>	<b>-135</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>				
Investissements et désinvestissements nets en placements de capitaux	1	-2'184	-2'767	583
<b>Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>		<b>-2'184</b>	<b>-2'767</b>	<b>583</b>
<b>Variation des liquidités</b>		<b>418</b>	<b>-31</b>	<b>448</b>
<b>Justificatif variation des liquidités</b>				
<b>Liquidités au 1.1.</b>		<b>316</b>	<b>346</b>	<b>-31</b>
Variation des liquidités	3	418	-31	448
<b>Liquidités au 31.12.</b>		<b>733</b>	<b>316</b>	<b>418</b>



## Tableau des capitaux propres

*En milliers de francs*

	Capital statutaire	Réserves provenant de bénéfices	Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)
<b>Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 1.1.2021</b>	<b>180'000</b>	<b>15'772</b>	<b>195'772</b>
Versement	0	0	0
Bénéfice	0	8'295	8'295
<b>Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 31.12.2021</b>	<b>180'000</b>	<b>24'068</b>	<b>204'068</b>

	Capital statutaire	Réserves provenant de bénéfices	Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)
<b>Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 1.1.2020</b>	<b>180'000</b>	<b>15'427</b>	<b>195'427</b>
Versement	0	0	0
Bénéfice	0	345	345
<b>Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 31.12.2020</b>	<b>180'000</b>	<b>15'772</b>	<b>195'772</b>

Les prestations du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) sont fournies si le tremblement de terre atteint au moins une magnitude de VII sur l'échelle EMS. Le PSDS prend en charge une première tranche de 90.0 millions de francs. Les dommages supérieurs à cette tranche sont pris en charge grâce aux engagements de garantie des membres (400.0 millions de francs). Vient ensuite une seconde tranche du PSDS d'un montant égal à la première. Les dommages encore plus élevés sont réassurés. Les engagements du PSDS correspondent au capital statutaire.



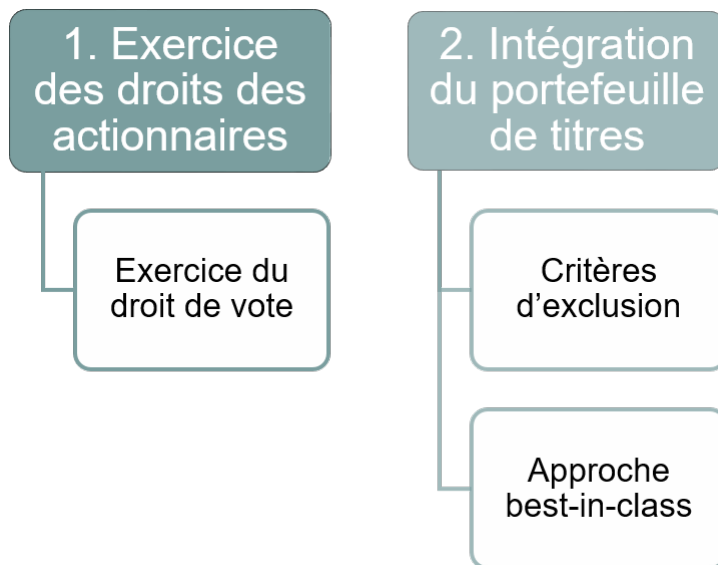
## Durabilité

De manière systématique, le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) veille non seulement à la rentabilité de ses placements financiers, mais également à la compatibilité de ces derniers avec les intérêts de l'environnement et de la société. Grâce à des solutions en matière de critères ESG (environnement, société, gouvernance), le PSDS est en mesure d'aligner ses décisions de placement sur ses valeurs. Il encourage ainsi des changements positifs dans le monde, sans négliger pour autant les rendements.

### Approche du PSDS

Le principe d'une prise en compte de critères de durabilité est inscrit dans le règlement de placement du PSDS, et elle fait donc partie intégrante du processus de placement. Afin de permettre l'inclusion d'un maximum de catégories de placement, l'approche du PSDS est définie de manière globale et s'appuie sur des critères les plus objectifs possible, tels que la transparence et la traçabilité. Le département Finances rend régulièrement compte à la direction du Pool des activités et des progrès réalisés en matière de durabilité relative aux placements de capitaux.

### Intégration dans le processus de placement du PSDS



### Rapport ESG au 31.12.2021

Le rapport utilise désormais la notation de durabilité de la société MSCI.



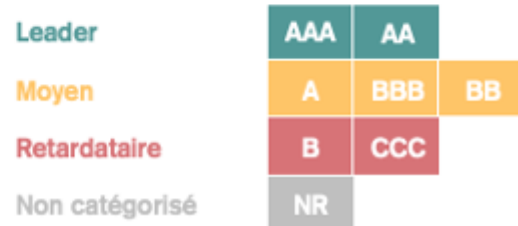


### Timbre ESG Portefeuille global

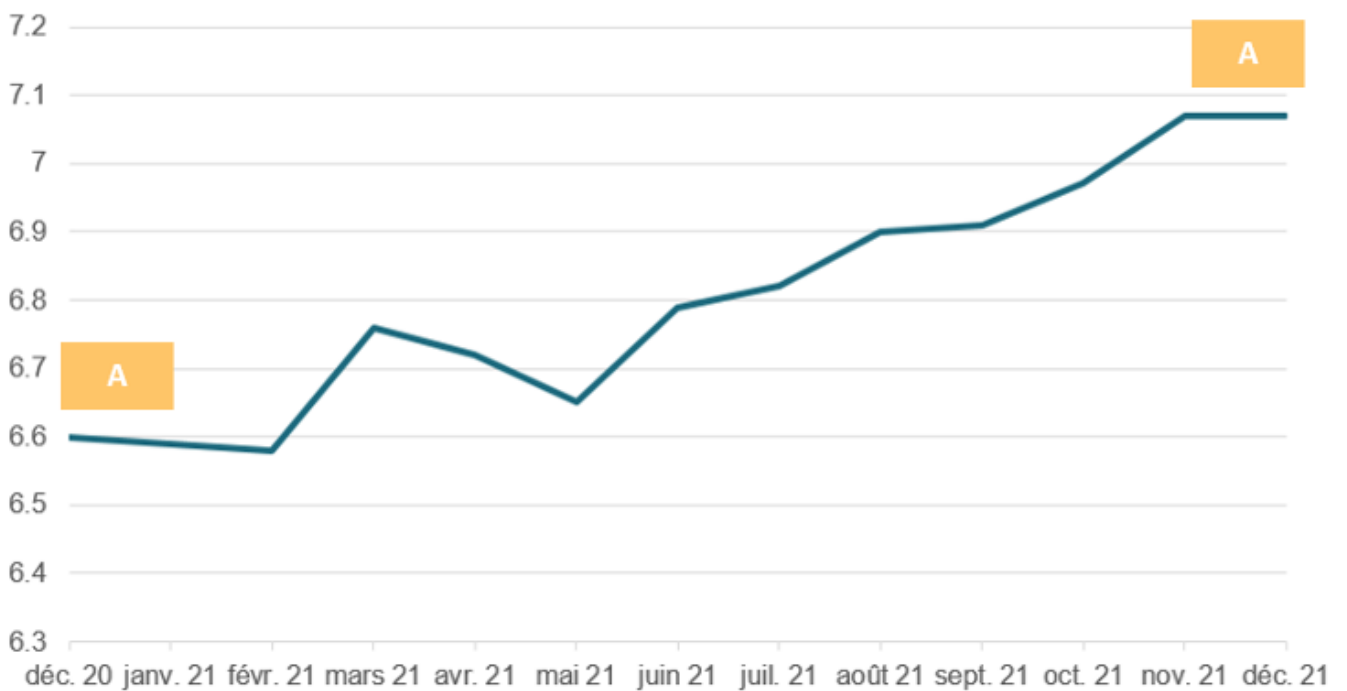
Notation ESG MSCI	<b>A</b>
Score MSCI	7.07
Couverture	59.18%

### Timbre ESG Actions et Obligations

Notation ESG MSCI	<b>A</b>
Score MSCI	7.07
Couverture	76.48%



### Évolution du score ESG





Représentant 59.2%, la part des placements évalués par rapport au portefeuille global semble à première vue petite. En grande partie, l'explication tient au fait que MSCI ne propose pas encore de notation ESG pour de nombreuses catégories de placement, comme les fonds immobiliers ou les liquidités. C'est la raison pour laquelle un second timbre ESG est également affiché ; celui-ci ne porte que sur les actions et les obligations.

L'amélioration du score ESG a été obtenue en transférant des placements existants vers des placements conformes aux critères ESG. En parallèle, à l'occasion de tous ses nouveaux placements, le PSDS a systématiquement été attentif à ce que ces derniers aient une influence positive sur le score.

Au 31.12.2021, onze positions, qui représentent 1.4% du patrimoine, répondent encore aux critères d'exclusion. Dix positions sont concernées par le critère d'exclusion « alcool » et une position par le critère « énergie nucléaire ». Toutes ces positions font partie de placements collectifs, dont les gestionnaires de portefeuille travaillent actuellement à l'identification des titres non conformes aux critères ESG et à leur remplacement dans les instruments de placement.



# Annexe

## Principes d'établissement des comptes et d'évaluation

### Principes d'établissement des comptes

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) fournit des prestations exclusivement aux établissements cantonaux d'assurance (ECA). C'est pourquoi il établit ses comptes annuels conformément aux normes usuelles à la branche Swiss GAAP RPC 41 et aux directives Swiss GAAP RPC.

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et sont établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe de la présentation brute), est respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des valeurs économiques et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (« true and fair view »).

Les montants sont exprimés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences entre la somme totale arrondie et le résultat de l'addition des termes arrondis.

### Date du bilan

L'exercice court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

### Principes d'évaluation

Les évaluations reposent sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle de l'actif et du passif s'applique.

### Postes en devises étrangères

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères sont converties au cours du jour à la date de transaction.

Les cours de conversion déterminants au 31 décembre s'élevaient à :

	2021	2020
EUR	1.0362	1.0817
USD	0.9112	0.8839

### Placements de capitaux

Les placements de capitaux sont portés au bilan à leur valeur actuelle. Les variations de valeur figurent au compte de résultat sous produits, comme bénéfices non réalisés sur placements de capitaux, et sous charges, comme pertes non réalisées sur placements de capitaux. On entend par « valeurs actuelles » les valeurs de marché cotées publiquement. Les intérêts courus des emprunts sont comptabilisés dans les placements de capitaux, pour autant qu'ils ne soient pas compris dans la valeur du cours.

#### Instruments financiers dérivés

Les placements se font en tant que sous-jacents. Les instruments financiers dérivés, tels que les opérations à terme fixe (futures, forwards, swaps) et les options, ne peuvent être utilisés qu'à des fins de couverture.



### **Immobilisations corporelles**

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) ne possède pas d'immobilisations corporelles. Celles-ci sont mises à disposition, contre rémunération, par l'Union intercantonale de réassurance (UIR).

### **Créances**

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les corrections de valeur requises par la gestion d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.

### **Liquidités**

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs bancaires, ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

### **Capital statutaire**

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) est une société simple. Il ne dispose pas de capital social fixe. Pour l'heure, la direction du PSDS a décidé de fixer la participation maximale du PSDS à 180.0 millions de francs en cas de séisme de magnitude VII (échelle EMS) au moins. Aussi le PSDS a-t-il besoin d'un capital statutaire de 180.0 millions de francs au minimum.

### **Réserves provenant de bénéfices**

Il s'agit du cumul des bénéfices ou pertes conservés. Cette valeur résiduelle peut également comporter des parts de capitaux versés antérieurement.

### **Provision pour risques liés aux placements de capitaux**

La provision pour risques liés aux placements de capitaux est constituée pour les risques de marché spécifiques, afin de compenser des fluctuations extraordinaires. La valeur cible est définie dans le règlement de placement. C'est la méthode forfaitaire qui est utilisée, en prenant en compte les écarts-type des différentes catégories de placement sur de nombreuses années.

La base de calcul est la valeur de marché du patrimoine géré au 31 décembre.

En se basant sur la situation économique, la direction du PSDS peut prendre la décision de constituer la provision pour risques liés aux placements de capitaux jusqu'à la valeur cible (valeur maximale) ou de la dissoudre.

### **Engagements**

Les engagements sont inscrits à leur valeur nominale.

### **Comptes de régularisation (actif et passif)**

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

### **Autres actifs et passifs**

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur nécessaires.



## Produits de l'assurance – Versements des membres

Les produits de l'assurance se composent des versements des membres. Ces derniers sont portés en compte annuellement ; ils sont payés durant l'année concernée et comptabilisés dans le compte de résultat.

### 1 Placements de capitaux

En milliers de francs

Justificatif variation 2021	Marché monétaire	Obligations en francs	Obligations en devises étrangères (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Fonds immobiliers	Commodities	Total
<b>Valeurs de marché au 1.1.</b>	<b>28'723</b>	<b>55'598</b>	<b>64'203</b>	<b>18'325</b>	<b>45'124</b>	<b>13'627</b>	<b>3'196</b>	<b>228'797</b>
Investissements et désinvestissements nets	6'496	2'176	5'654	-2'859	-8'448	-1'896	1'062	2'184
Bénéfices non réalisés	0	0	0	2'858	3'081	324	1'264	7'527
Bénéfices réalisés	21	52	0	1'487	3'686	536	0	5'782
Pertes non réalisées	-13	-638	-1'625	0	0	-202	0	-2'477
Pertes réalisées	0	-330	-831	-104	-664	0	0	-1'928
<b>Valeurs de marché au 31.12.</b>	<b>35'228</b>	<b>56'857</b>	<b>67'402</b>	<b>19'707</b>	<b>42'779</b>	<b>12'389</b>	<b>5'523</b>	<b>239'884</b>

Les obligations en devises étrangères sont couvertes contre les fluctuations des devises étrangères.

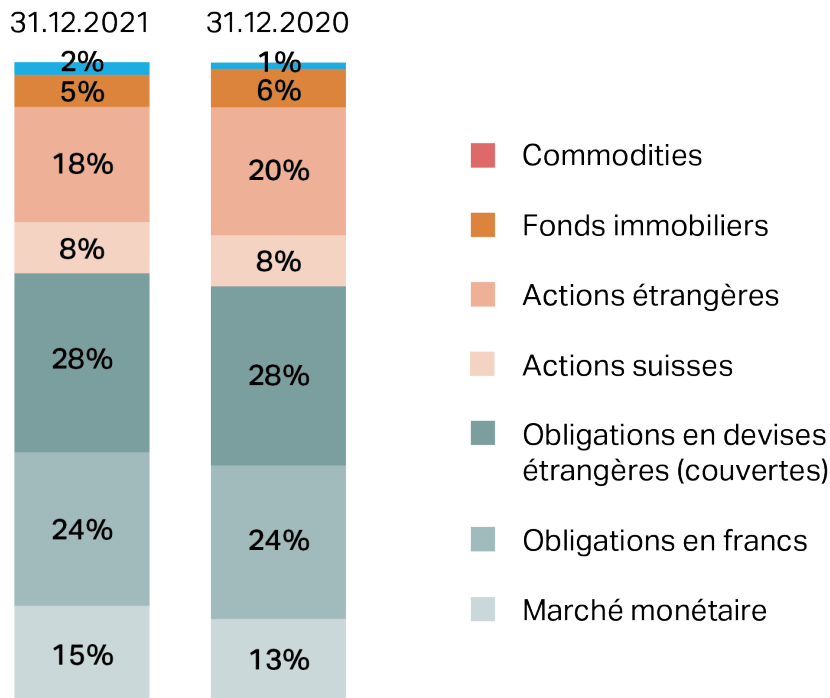
En milliers de francs

Justificatif variation 2020	Marché monétaire	Obligations en francs	Obligations en devises étrangères (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Fonds immobiliers	Commodities	Total
<b>Valeurs de marché au 1.1.</b>	<b>32'003</b>	<b>53'973</b>	<b>62'504</b>	<b>18'386</b>	<b>43'743</b>	<b>10'678</b>	<b>3'508</b>	<b>224'794</b>
Investissements et désinvestissements nets	-3'274	2'021	109	651	838	2'422	0	2'767
Bénéfices non réalisés	0	2	1'574	302	4'387	595	81	6'940
Bénéfices réalisés	49	33	18	4'059	12'905	225	0	17'289
Pertes non réalisées	-55	-423	0	-3	-2'405	-292	-392	-3'571
Pertes réalisées	0	-8	-1	-5'071	-14'343	0	0	-19'422
<b>Valeurs de marché au 31.12.</b>	<b>28'723</b>	<b>55'598</b>	<b>64'203</b>	<b>18'325</b>	<b>45'124</b>	<b>13'627</b>	<b>3'196</b>	<b>228'797</b>



Les obligations en devises étrangères sont couvertes contre les fluctuations des devises étrangères.

### Allocation d'actifs (y c. couverture = risque économique)



### Entrées et sorties de valeurs sur le marché monétaire

Cette catégorie inclut toutes les opérations d'achat et de vente de toutes les catégories de placement.

### Opérations de change à terme en cours

Comme l'année précédente, il n'y a aucune opération de change à terme en cours au 31 décembre 2021.

### Instruments dérivés de capitaux propres en cours

Comme l'année précédente, il n'y a aucun instrument dérivé de capitaux propres en cours au 31 décembre 2021.

## 2 Créances

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Créances</b>	<b>396</b>	<b>450</b>
<b>Autres créances à court terme</b>	<b>396</b>	<b>450</b>
Administration fédérale des contributions – impôt anticipé	394	445
Administration fédérale des contributions – impôt à la source étranger	2	5

En tant que société simple, le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) n'est pas un sujet fiscal. Par conséquent, il n'en résulte aucun engagement d'impôts courants ou différés sur les bénéfices.



### 3 Liquidités

*En milliers de francs*

	2021	2020
Liquidités	733	316

### 4 Part de capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) par ECA

*En milliers de francs*

	2021	%	2020	%
<b>Part de capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) par établissement cantonal d'assurance (ECA)</b>	<b>204'068</b>	<b>100.0</b>	<b>195'772</b>	<b>100.0</b>
Argovie	27'838	13.6	26'754	13.7
Appenzell Rhodes-Extérieures	3'442	1.7	3'335	1.7
Bâle-Campagne	12'721	6.2	12'329	6.3
Bâle-Ville	11'233	5.5	10'819	5.5
Fribourg	12'525	6.1	11'907	6.1
Glaris	2'647	1.3	2'540	1.3
Grisons	14'948	7.3	14'395	7.4
Jura	3'789	1.9	3'660	1.9
Lucerne	16'115	7.9	15'358	7.8
Neuchâtel	8'079	4.0	7'762	4.0
Nidwald	2'288	1.1	2'193	1.1
Schaffhouse	4'043	2.0	3'936	2.0
Soleure	12'365	6.1	11'912	6.1
Saint-Gall	19'807	9.7	18'999	9.7
Thurgovie	12'421	6.1	11'884	6.1
Vaud	32'590	16.0	31'089	15.9
Zoug	7'216	3.5	6'901	3.5

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) ne dispose pas de capital social fixe. En vertu des statuts (art. 38, al. 3), un membre sortant a droit à 80.0% de sa part de capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques), sous déduction de toutes les prestations versées ou à verser au membre concernant des événements sismiques survenus au cours des 10 dernières années civiles (précédant le retrait).

Les capitaux propres indiqués ici correspondent à la fortune disponible en cas de dommages sismiques selon les statuts (art. 11 al. 1 et 2) :



Art. 11 al. 1 :

La part de la fortune du Pool qui est à disposition pour régler d'éventuels dommages sismiques – ci-après « fortune à disposition en cas de dommages » – doit être déclarée à la fin de chaque année.

Art. 11 al. 2 :

Chaque membre participe à cette fortune en fonction de ses propres mises de fonds moyennes des trois années précédentes par rapport aux mises de fonds moyennes de l'ensemble des membres au cours de la même période.

## 5 Provision pour risques liés aux placements de capitaux

*En milliers de francs*

1.1.2021	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2021
33'524	3'150	0	0	36'674
1.1.2020	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2020
29'805	3'719	0	0	33'524

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Placements de capitaux au 31.12.</b>	<b>239'884</b>	<b>228'797</b>
	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Valeur cible de la provision au 31.12.	15.30%	15.80%
dont montant provisionné au bilan	36'674	33'524
<b>Nouvelle provision nécessaire au 31.12.</b>	<b>0</b>	<b>-2'546</b>

### Calcul

C'est la méthode forfaitaire qui est utilisée, en prenant en compte les écarts-type des différentes catégories de placement sur de nombreuses années. Il s'agit des catégories obligations en francs 5.0%, obligations en devises étrangères (couvertes) 10.0%, actions suisses 30.0%, actions étrangères 40.0%, fonds immobiliers 15.0%, commodities 40.0%.

La base de calcul est la valeur de marché du patrimoine géré au 31 décembre.

## 6 Comptes de régularisation (passif)

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Comptes de régularisation (passif)</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
Organe de révision	10	10
Autres comptes de régularisation	5	5





## 7 Dettes

En milliers de francs

	2021	2020
<b>Dettes</b>	<b>257</b>	<b>252</b>
<b>Dettes envers des parties liées</b>	<b>207</b>	<b>199</b>
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	41	36
Union intercantonale de réassurance (UIR)	166	163
<b>Autres dettes à court terme</b>	<b>51</b>	<b>53</b>
Dettes envers des tiers	51	53

## 8 Résultat technique

En milliers de francs

	2021	2020
<b>Résultat technique</b>	<b>753</b>	<b>346</b>
Le résultat technique se compose comme suit :		
<b>Produit</b>		
<b>Produits de l'assurance – Versements des membres</b>		
Argovie	3'695	3'638
Appenzell Rhodes-Extérieures	452	451
Bâle-Campagne	1'666	1'673
Bâle-Ville	1'490	1'467
Fribourg	1'684	1'635
Glaris	351	347
Grisons	1'981	1'966
Jura	497	500
Lucerne	2'165	2'098
Neuchâtel	1'065	1'059
Nidwald	304	302
Schaffhouse	532	532



Soleure	1'637	1'617
Saint-Gall	2'639	2'600
Thurgovie	1'653	1'627
Vaud	4'370	4'246
Zoug	963	948
<b>Produits de l'assurance – Versements des membres</b>	<b>27'144</b>	<b>26'706</b>

**Produits de l'assurance – Versements des membres**

Le montant du versement d'un membre dépend du capital assuré du membre et de l'indice zurichois des prix de la construction de logements.

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Charges</b>		
Primes de réassurance	-26'181	-26'180
<b>Produit des primes nettes de réassurance</b>	<b>963</b>	<b>526</b>
<b>Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Charges de personnel	-79	-75
Frais de locaux	-6	-5
Frais de bureau et frais administratifs	-10	-9
Charges pour les organes (AP, DP, organe de révision)	-22	-19
Charges d'informatique	-8	-8
<i>Projet Gestion du risque sismique en Suisse</i>	-19	0
<i>Projet Réorientation du PSDS</i>	-3	0
<b>Charges pour les projets</b>	<b>-22</b>	<b>0</b>
<b>Charges d'exploitation nettes de réassurance</b>	<b>-148</b>	<b>-116</b>
Autres charges d'exploitation	-61	-64
<b>Résultat technique</b>	<b>753</b>	<b>346</b>

**Charges de personnel**

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) n'emploie pas de personnel qui lui soit propre. Il achète toutes les prestations requises. Celles-ci sont principalement mises à disposition par l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Les prestations sont facturées sur la base des heures enregistrées.

**Charges pour tâches spécialisées et tâches de l'association, frais de locaux, frais de bureau et frais administratifs, frais pour les organes, charges d'informatique**

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) participe proportionnellement aux charges correspondantes de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).



## 9 Résultat des placements de capitaux

En milliers de francs

		2021			2020		
			Réalisé	Non réalisé			
<b>Résultat des placements de capitaux</b>		<b>7'542</b>			<b>0</b>		
<b>Résultat des opérations sur le marché monétaire</b>		<b>-185</b>			<b>-172</b>		
Produit des intérêts		2			0		
Charges d'intérêt (intérêts négatifs)		-196			-166		
Bénéfices sur cours et sur devises		21	21	49	0	49	
Pertes sur cours et sur devises		0	-13	0	-55	-55	
<b>Résultat des obligations en francs</b>		<b>-403</b>			<b>142</b>		
Produit des intérêts		513			538		
Bénéfices sur cours		52	52	33	2	34	
Pertes sur cours		-330	-638	-968	-8	-423	-430
<b>Résultat des obligations en devises étrangères (couvertes)</b>		<b>-1'372</b>			<b>2'775</b>		
Produit des intérêts		1'084			1'184		
Bénéfices sur cours et sur devises		0	0	18	1'574	1'592	
Pertes sur cours et sur devises		-831	-1'625	-2'456	-1	-1	
<b>Résultat des actions suisses</b>		<b>4'627</b>			<b>-278</b>		
Produit des dividendes		386			435		
Bénéfices sur cours		1'487	2'858	4'345	4'059	302	4'361
Pertes sur cours		-104	0	-104	-5'071	-3	-5'074
<b>Résultat des actions étrangères</b>		<b>6'309</b>			<b>1'140</b>		
Produit des dividendes		206			596		
Bénéfices sur cours et sur devises		3'686	3'081	6'767	12'905	4'387	17'292
Pertes sur cours et sur devises		-664	0	-664	-14'343	-2'405	-16'748
<b>Résultat des fonds immobiliers</b>		<b>901</b>			<b>766</b>		
Distribution des fonds		243			239		
Bénéfices sur cours et sur devises		536	324	860	225	595	820
Pertes sur cours et sur devises		0	-202	-202	0	-293	-293
<b>Résultat des commodities</b>		<b>1'264</b>			<b>-228</b>		
Produit		0			84		



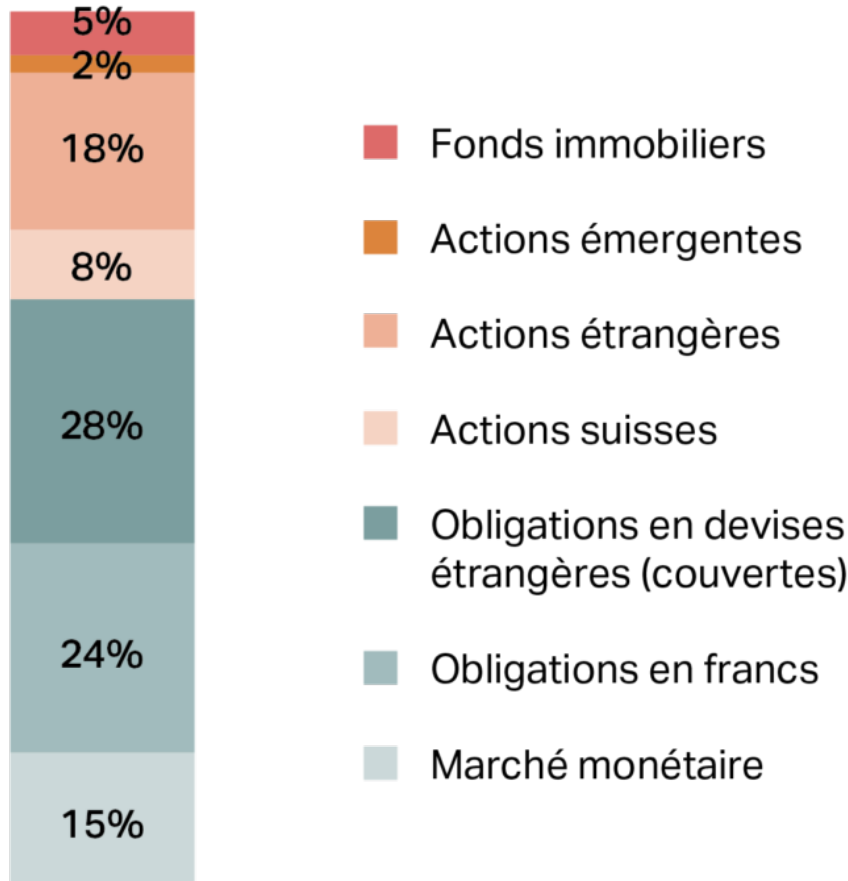
Bénéfices sur cours et sur devises	0	1'264	1'264	0	81	81
Pertes sur cours et sur devises	0	0	0	0	-392	-392

En milliers de francs

	2021	2020
<b>Frais de gestion de fortune pour placements de capitaux</b>	<b>-449</b>	<b>-426</b>
Charges de personnel	-83	-81
Frais de locaux	-6	-6
Frais de bureau et frais administratifs	-11	-9
Charges pour les organes (AP, DP, organe de révision)	-23	-20
Charges d'informatique	-8	-9
<i>Projet Réorientation du PSDS</i>	-4	0
<b>Charges pour les projets</b>	<b>-4</b>	<b>0</b>
Charges d'exploitation des placements de capitaux	-134	-125
Frais, courtages et taxes	-315	-301
<b>Résultat des placements de capitaux</b> (avant variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux)	<b>10'692</b>	<b>3'719</b>
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-3'150	-3'719
<b>Résultat des placements de capitaux</b>	<b>7'542</b>	<b>0</b>
Rendement cible	1.7%	1.7%
Écart-type cible (risque)	3.9%	3.9%
Écart-type au 31.12. (risque)	3.9%	3.2%
Rendement réalisé (brut)	4.8%	1.9%
Rendement réalisé (net)	4.7%	1.7%
Valeur de référence pour le rendement	4.1%	3.5%
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux (en pour cent des placements de capitaux)	1.3%	1.6%
Frais de gestion de fortune pour placements de capitaux (en pour cent des placements de capitaux)	0.2%	0.2%
<b>Provision pour risques liés aux placements de capitaux au 1.1.</b>	<b>29'805</b>	<b>29'805</b>
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	3'150	3'719
<b>Provision pour risques liés aux placements de capitaux au 31.12.</b>	<b>32'955</b>	<b>33'524</b>



**Stratégie de placement 31.12.2021**



**Créances conditionnelles**

En cas de séisme d’une magnitude d’au moins VII sur l’échelle EMS et de dommages dont le montant dépasserait 90.0 millions de francs, les membres affiliés doivent verser jusqu’à 400.0 millions de francs au Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS), conformément à une décision de l’assemblée du PSDS. Les engagements de garantie des différents membres figurent ci-après.

*En millions de francs*

	2021	2020
<b>Engagements de garantie des établissements cantonaux d’assurance (ECA)</b>	<b>400</b>	<b>400</b>
Argovie	57.2	57.4
Appenzell Rhodes-Extérieures	5.9	6



Bâle-Campagne	24.3	24.7
Bâle-Ville	21.4	21.5
Fribourg	24.3	24
Glaris	4.5	4.5
Grisons	29.1	29.4
Jura	6.6	6.7
Lucerne	31.9	31.5
Neuchâtel	14.9	15
Nidwald	3.8	3.8
Schaffhouse	7.1	7.2
Soleure	23.7	23.8
Saint-Gall	39.7	39.7
Thurgovie	23.9	23.9
Vaud	68.4	67.6
Zoug	13.3	13.3

Les engagements de garantie des membres se montent à un total de 400.0 millions de francs. Les premiers 100.0 millions de francs sont calculés en fonction des versements annuels moyens des trois années précédentes et les 300 millions de francs restants sont répartis entre les membres par rapport au capital assuré au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente.

### Engagements conditionnels

En contrepartie, en cas de tremblement de terre d'une magnitude d'au moins VII sur l'échelle EMS, un engagement conditionnel est prévu auprès du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) sous la forme de prestations en faveur de ses membres. Ces prestations se limitent à deux fois 2.0 milliards de francs par année. Une partie de ces prestations est supportée par les engagements de garantie des membres ainsi que par les couvertures de réassurance. Il reste un engagement conditionnel pour le PSDS à hauteur de 180.0 millions de francs qu'il se doit de couvrir par ses propres moyens (capital statutaire).

Il existe auprès de Credit Suisse SA un acte de nantissement limité, souscrit pour la gestion des placements de capitaux. Cet acte de nantissement limité sert à garantir les marges requises.

	2021	2020
	En milliers de francs	En milliers de francs
Acte de nantissement limité Credit Suisse SA	5'000	5'000

Ces limites de crédit sont garanties par les dépôts de titres correspondants.



### Affaires extraordinaires en suspens et risques latents

Aucune affaire ou litige en suspens ni risque latent n'est connu à ce jour.

### Transactions avec des parties liées

Sont considérées comme parties liées les organisations suivantes : l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), l'Union intercantonale de réassurance (UIR), la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) ainsi que les 17 établissements cantonaux d'assurance (ECA).

Il existe entre le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) et ces organisations des liens multiples sur les plans juridique, économique et du personnel. Toutes les transactions menées avec ces organisations reposent en principe sur des relations normales de clients et fournisseurs ; elles sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, en observant les dispositions légales. Si tel ne devait pas être le cas, les conditions particulières sont alors définies en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions ou garanties.

Toute personne physique ayant une influence notable sur la conduite des affaires du PSDS est également considérée comme une partie liée. Il s'agit généralement des membres des organes de direction, c'est-à-dire de la direction du Pool et de la direction opérationnelle.

Les créances et les dettes envers les organisations et les personnes liées ainsi que les transactions essentielles avec celles-ci figurent séparément dans le tableau suivant :

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Dettes envers</b>		
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	41	36
Union intercantonale de réassurance (UIR)	166	163
<b>Produits de l'assurance – Versements des membres</b>		
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	27'144	26'706
<b>Charges administratives facturées par</b>		
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	41	36
Union intercantonale de réassurance (UIR)	166	163

### Exposition au risque

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) est exposé aux risques suivants :

#### Risque de placement

Avec ses placements de capitaux, le PSDS est exposé aux risques du marché. Il s'agit du risque de variation des taux d'intérêt, du risque monétaire, du risque de fluctuation des cours et du risque de la contrepartie ou risque de défaillance. Un choix minutieux des titres, une diversification suffisante (marchés, devises, branches) ainsi que l'utilisation sélective



d'instruments de couverture lui permettent de réduire ces risques à un minimum.

#### Risque d'exploitation

Le risque de séisme ainsi que les risques connexes ont une influence déterminante sur les résultats du PSDS.

#### Risque de défaillance de la réassurance

Le PSDS achète sur le marché mondial de la réassurance ses couvertures de 1.4 milliard de francs pour un premier événement sismique et de 2.0 milliards de francs pour un second. Un risque de défaillance peut survenir pour le PSDS en cas de sinistre. Afin de diversifier son risque dans ce domaine, il prend en considération un grand nombre de réassureurs. Conformément à ses directives de réassurance, il en vérifie régulièrement la solvabilité à l'aide de notations. Une provision pour défaillance éventuelle d'un réassureur est constituée en cas de sinistre.

#### Risques inhérents au champ d'activité

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) est une société simple. 17 établissements cantonaux d'assurance (ECA) en sont membres. Le PSDS dépend donc des décisions que prennent ses membres en matière de politique des affaires et d'économie. Ceux-ci peuvent avoir une influence sur les capitaux, les versements, les distributions et la pérennité du PSDS.

#### Risques opérationnels

Ces risques concernent l'informatique, le comportement des employés, les aspects juridiques et les processus de l'entreprise.

### **Gestion des risques et système de contrôle interne**

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) dispose d'un système de gestion des risques axé sur les risques susmentionnés. Les risques identifiés sont examinés à intervalles réguliers et évalués sous l'angle de la probabilité de leur apparition et de leurs répercussions. La direction du PSDS, respectivement la direction opérationnelle, approuve l'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées afin de prévenir, réduire ou répercuter ces risques. La situation est surveillée en permanence. Sur l'exercice écoulé, la direction du Pool n'a identifié aucun risque susceptible d'entraver de manière durable ou significative le patrimoine, la situation financière et les résultats du PSDS.

Afin de garantir la conformité des comptes annuels aux normes de présentation des comptes en vigueur et la régularité du bilan, la direction du Pool a pris des mesures préventives en interne, qui s'appuient sur des systèmes et processus comptables modernes, sur l'établissement des comptes annuels, sur le principe du double contrôle, sur la séparation des fonctions ainsi que sur l'exécution de contrôles et l'établissement de comptes rendus réguliers.

### **Événements postérieurs à la date du bilan**

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

La direction du Pool approuvera les comptes annuels 2021 le 28 avril 2022 et les transmettra à l'assemblée du Pool.

Conformément aux statuts du 14 décembre 1993 et à la révision partielle du 28 juin 2007, l'adoption du rapport de gestion et des comptes annuels relève des compétences intransmissibles de l'assemblée du PSDS (art. 20). Les comptes 2021 seront soumis à l'assemblée du PSDS le 24 juin 2022 pour approbation.

### **Organe de révision**

Lors de l'assemblée du PSDS du mois de juin 2010, le cabinet Ernst & Young SA a été élu organe de révision pour la première fois pour l'exercice 2010. La durée de ce mandat était d'une année. Depuis, cet organe de révision a été réélu à onze reprises, la dernière fois lors de l'assemblée du Pool du 25 juin 2021. En 2021 et 2020, il a fourni les prestations suivantes :





	2021	2020
	En milliers de francs	En milliers de francs
Charges de prestations de services	16	16

Collaborateurs du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	2021	2020
Nombre d'emplois équivalents temps plein, en moyenne annuelle	1	1

### Charges de personnel

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) n'emploie pas de personnel qui lui soit propre. Il achète toutes les prestations requises. Celles-ci sont principalement mises à disposition par l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Les prestations sont facturées sur la base des heures enregistrées.



## Proposition relative à l'emploi du bénéfice

En milliers de francs

	2021	2020
<b>Bénéfice 2021</b>	<b>8'295</b>	
<b>Bénéfice 2020</b>		<b>345</b>
<b>Propositions adressées à l'assemblée du Pool le 24 juin 2022</b>		
Affectation du bénéfice 2021 au capital statuaire	8'295	
Transfert de réserves provenant de bénéfices dans le capital statuaire	11'705	
<b>Propositions adressées à l'assemblée du Pool le 25 juin 2021</b>		
Affectation du bénéfice 2020 aux réserves provenant de bénéfices		345
	<b>1.1.2022</b>	<b>1.1.2021</b>
<b>Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)</b>		
Capital statuaire avant affectation respectivement transfert dans le capital statuaire	180'000	180'000
Affectation du bénéfice 2021 au capital statuaire	8'295	
Transfert de réserves provenant de bénéfices dans le capital statuaire	11'705	0
<b>Capital statuaire</b>	<b>200'000</b>	<b>180'000</b>
<b>Réserves provenant de bénéfices avant affectation aux réserves provenant de bénéfices</b>		
Transfert de réserves provenant de bénéfices dans le capital statuaire	-11'705	
Affectation du bénéfice 2020 aux réserves provenant de bénéfices		345
<b>Réserves provenant de bénéfices</b>	<b>4'068</b>	<b>15'772</b>
<b>Total capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)</b>	<b>204'068</b>	<b>195'772</b>



# Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Schanzenstrasse 4a  
Case postale  
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11  
Téléfax: +41 58 286 68 18  
www.ey.com/ch

A l'Assemblée Pool du

**Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques, Berne**

Berne, le 28 avril 2022

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

### Responsabilité de la direction du Pool

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la direction du Pool. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction du Pool est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction du Pool.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Marco Schmid  
(Qualified  
Signature)

Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Edison Dauti  
(Qualified  
Signature)

Expert-réviseur agréé